



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 13 MAI 2024 À 09H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président

Absent(s) excusé(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Le Bureau est présidé par Maurice MAQUIN à partir de 11h05, à la suite du départ de Didier GUÉVEL.

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Gestion de Projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureaux syndicaux

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau précédente

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2024

Didier GUÉVEL présente l'agenda des Élus. La programmation d'une CAO le 27 mai à 9h00 reste à confirmer.

Éric CHANAL informe les membres du Bureau de la programmation d'une réunion en Sous-Préfecture du Val d'Oise, le 21 mai, concernant la future gouvernance du SAGE avec la création de la structure porteuse.

Procédures juridiques

Point relatif à la mise à jour des statuts du SIAH

Célia DUBERTRAND indique qu'Adrien ROHMER, consultant au sein du Cabinet FCL, présentera lors du bureau programmé le 27 mai, la réflexion qu'il a menée dans le cadre de la mise à jour des statuts du SIAH.

Par ailleurs, à la demande des membres du Bureau, une étude portant sur l'impact organisationnel et financier induit par l'éventuelle prise de compétence de l'entretien de l'assainissement non collectif sera également présentée lors de cette prochaine séance.

Définition de critères de marchés publics et/ou demande de subvention

Critères de sélection et demande de subvention concernant les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées situé entre le Vignois à Gonesse et la rue de Paris à Bonneuil-en-France (Opération n° 485 EU)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et valeur technique 60 %, et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Foncier

Signature de la convention d'occupation n° 2024-05-10 régularisant le passage de canalisations sous les voies SNCF sur les parcelles cadastrées AY 68, ZR 14, AN 51 et ZM 33 sur la commune de Goussainville

La présente convention sera consentie pour une durée de 20 ans moyennant le paiement d'un montant forfaitaire fixé à 1 257,30 € HT relatif aux frais de dossier, et le versement d'une redevance annuelle de 13 287,34 € HT.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cette convention d'occupation.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Retour sur les évènements climatiques du 1^{er} mai 2024

Éric CHANAL précise que les communes de Vémars et Saint-Witz ont connu un épisode d'inondations par coulées de boues, conséquence d'un évènement exceptionnel puisque les quantités de pluies tombées correspondent, très localement, à une occurrence de 50 ans sur des petites durées de pluies (6/12/18 minutes).

Il est à noter que par le passé, la commune de Vémars a déjà rencontré ce type d'évènement à plusieurs reprises, le lessivage des terrains situés à l'amont de la commune ayant conduit à l'entrée d'importants volumes de boues dans la partie urbaine de la ville. D'autres communes, comme Fontenay-en-Parisis, sont sensibles à ces phénomènes sur le territoire.

Le SIAH a procédé, pour un coût d'environ 20 K€, au nettoyage et à l'enlèvement des boues sur le domaine public à Vémars et, à titre exceptionnel, en domaine privé dans la zone hôtelière de Saint-Witz afin d'éviter des situations extrêmes. Les services des communes sont également intervenus, ainsi que la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF), dans le cadre de sa compétence voirie.

Il est à noter que l'inspection des ouvrages hydrauliques par les équipes du SIAH a permis de constater l'absence de débordement de rivière. Les coulées de boues ont été provoquées par du ruissellement non urbain de terrains nus agricoles.

Éric CHANAL informe le Bureau de l'organisation d'une réunion au siège de la CARPF, en présence de Pascal DOLL, à l'initiative du sous-Préfet du Val d'Oise, à laquelle ont été conviés les Maires des communes touchées par les intempéries, notamment Fosses, Marly-la-Ville, Saint-Witz, Survilliers et Vémars, dans l'objectif de les accompagner en matière de moyens et de constituer un dossier pour déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Pierre BARROS, Sénateur, Nicolas FONTAINE, nouveau DDT du Val d'Oise et le SICTEUB, convié par le Maire de Marly-la-Ville, ont également participé à cette réunion.

L'origine du problème de ces écoulements, à savoir le ruissellement provenant de terrains agricoles nus semble avoir bien été identifiée lors de cette rencontre. Par ailleurs, des pistes de solutions comme la mise en place d'hydraulique douce ont été évoquées.

Jean-Charles BOCQUET remercie les équipes du SIAH pour la rapidité de leurs interventions et la gestion de cette situation critique en domaine public, mais également, exceptionnellement, en domaine privé.

Jean-Charles BOCQUET confirme le bon fonctionnement des ouvrages hydrauliques et la cause des écoulements de boues, conséquences uniquement de ruissellements non urbains.

Dans ce contexte, Éric CHANAL propose au Bureau d'organiser des réunions de réflexion avec chaque commune, les exploitants agricoles, la chambre d'agriculture et la DDT du Val d'Oise afin de mettre en place des solutions d'amélioration dans une démarche de co-construction. Le Sous-Préfet du Val d'Oise et la CARPF seront également conviés.

Le Bureau valide cette suggestion.

26^{ème} marche de la rivière le dimanche 26 mai 2024 - ASSARS

Éric CHANAL indique que la 26^{ème} marche de la rivière organisée par l'ASSARS en partenariat avec la Mairie de Sarcelles et le SIAH, est programmée le dimanche 26 mai 2024. Le départ de la marche, aura lieu à 7h30 au château d'Écouen avec la descente du Petit Rosne jusqu'à la limite d'Arnouville.

Pollutions du milieu naturel, ZAC des Entrepreneurs (réunion du 30 avril) sur la commune de Villiers-le-Bel, ZAC du Pont de Pierre (rapport de manquement DDT reçu le 3 mai 2024) sur la commune de Garges-lès-Gonesse, Zone hôtelière et de restauration sur la commune de Saint-Witz

Éric CHANAL présente le rapport de manquement administratif en date du 26 avril, adressé par la Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise au gestionnaire de la ZAC du Pont-de-Pierre à Garges-lès-Gonesse. Ce rapport formalise les constatations faites lors du contrôle du réseau des eaux usées de la ZAC opéré le 27 mars 2024 suite à une pollution récurrente au milieu naturel dans le Croult, et demande la mise en conformité de ces installations.

À réception du rapport, le gestionnaire dispose de 15 jours pour formuler ses observations.

Par ailleurs, ce rapport est susceptible de faire l'objet d'une procédure de mise en demeure ainsi que de mesures de police administrative qui s'y rattachent.

Éric CHANAL ajoute que des pollutions sont également constatées au niveau de la ZAC des entrepreneurs à Villiers-le-Bel, dues à des inversions de branchements des eaux usées dans les eaux pluviales. En l'absence d'adoption de mesures correctives de la part de la majorité des propriétaires de cette ZAC, le SIAH et la commune souhaitent engager des actions afin que les travaux pour la mise en conformité de leurs réseaux soient entrepris dans les meilleurs délais par les parties prenantes.

Il est donc envisagé l'application du quadruplement de la taxe d'assainissement si aucune mesure corrective n'est engagée de la part des propriétaires/gestionnaires privés.

Un courrier du Maire va ainsi être adressé aux propriétaires afin de leur rappeler leurs obligations en matière d'assainissement. Une copie de ces courriers sera transmise au Président de l'association des commerçants de la zone d'activité, ainsi qu'à la DDT du Val d'Oise et au SIAH. La DDT du Val d'Oise pourra également engager des procédures administratives pour la mise en conformité de ces réseaux d'assainissement.

Éric CHANAL évoque enfin les dysfonctionnements du poste de relevage, situé en domaine privé sur la zone hôtelière de la commune de Saint-Witz, qui engendre des débordements et des pollutions du milieu naturel. Les non-conformités constatées résultent la plupart du temps d'un défaut d'entretien des bacs à graisse de certains établissements, mais également d'un manque d'entretien du poste lui-même. Un courrier du Maire, actuellement en cours de finalisation, va être adressé aux établissements de la zone hôtelière.

Éric CHANAL ajoute que l'éventuelle rétrocession à la commune de ce poste de relevage a déjà été évoquée entre le SIAH et la ville afin de garantir un meilleur entretien des équipements des réseaux et du poste de relevage. Une évaluation préalable devra être menée au regard des dysfonctionnements constatés. En effet, les problèmes engendrés par la non-conformité de certains équipements de pré-traitement des hôtels et restaurants situés sur la zone devront également être nécessairement résolus.

Éric CHANAL informe le Bureau que les services du SIAH vont parallèlement mener une évaluation globale sur le territoire des postes de relevage privés qui pourraient faire l'objet de rétrocessions aux collectivités dans le cadre de la lutte contre les pollutions du milieu naturel.

STATION DE DÉPOLLUTION

Projet photovoltaïque sur la STEP

La présentation des trois scénarios possibles est effectuée par Roland PY, conformément au document projeté en séance, produit par l'AMO du SIAH dans le cadre de la réalisation des installations de production solaire photovoltaïque en autoconsommation.

Après prise de connaissance des simulations économiques et des hypothèses de production d'énergie associées à chaque scénario, les membres du Bureau proposent de retenir le scénario 3, à savoir la solarisation des toitures et des ombrières de parking (hors première rangée le long du siège).

Le Bureau considère qu'il est essentiel que l'entretien des panneaux solaires puisse être effectué par leur fabricant. Par ailleurs, la durée du marché d'entretien devra être calée sur celle du marché d'exploitation de la station. Enfin, ce projet doit préserver la surface de stationnement actuelle.

Fin de la réunion de bureau à 11h50

Prochaine réunion de bureau lundi 27 mai 2024 à 9h30